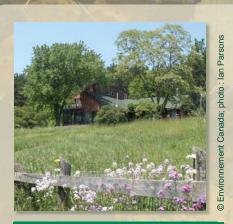
© Environnement Canada; photo: Ian Parsons

JANE GLASSCO

Le programme des dons ÉCOLOGIQUES

Une servitude de conservation dans la région de la moraine d'Oak Ridges





En vertu des modalités de la servitude de conservation, Mme Glassco vit toujours sur le site du

Une terre familiale sensible et conservée précieusement est protégée à jamais grâce à un don de servitude de conservation par la propriétaire foncière, Jane Glassco, à l'Oak Ridges Moraine Land Trust (ORMLT). Cette terre est ainsi jointe à un réseau de terres protégées par cet organisme, le long de la moraine d'Oak Ridges de 160 kilomètres. Le Programme des dons écologiques d'Environnement Canada a certifié la servitude de conservation et fourni un incitatif fiscal pour faciliter le don.

La terre de 109 hectares de Mme Glassco, constituée de forêts matures et de milieux humides d'importance provinciale, est nichée dans les terrains ondulés et les vallées fluviales de la moraine d'Oak Ridges, l'un des derniers corridors verts du sud de l'Ontario.

Canada

Le Plan de conservation de la moraine d'Oak Ridges considère cette terre comme un lien physique naturel important. Ce lien relie divers écosystèmes aquatiques et terrestres, permettant le déplacement de la faune ainsi que la filtration et la réalimentation des sources de nombreux cours d'eau et rivières qui alimentent le lac Ontario, au sud, et le lac Simcoe, au nord.

À partir de sa véranda, Mme Glassco peut contempler le lac Hall, un lac de kettle exceptionnellement grand et profond qui a été créé durant la dernière période glaciaire. Ce lac abrite des Ombles de fontaine et des Ménés longs, une espèce de poisson de petite taille en voie de disparition.



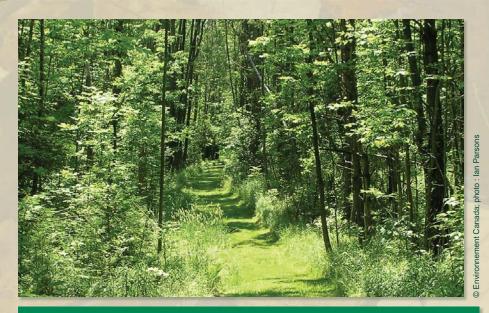
Le Méné long se nourrit d'insectes qu'il attrape en bondissant hors de l'eau. Ce petit poisson ne se trouve qu'en Ontario et est protégé en vertu de la Loi sur les espèces en péril.



Ces glaciers qui s'amenuisent ont formé le lac Hall il y a 13 000 ans, durant la dernière période

Dans la partie ouest de cette terre, des bosquets de Hêtres à grandes feuilles et d'Érables à sucre sont parsemés de fougères et de fraisiers sauvages. Une faune variée, comprenant des Cerfs de Virginie, des Dindons sauvages, des Pics flamboyants et des Buses à épaulettes, affectionne particulièrement cette région.

glaciaire.



Une partie du réseau de sentiers que Mme Glassco entretient.

Selon Mme Glassco, cette terre a toujours été un lieu favori pour les réunions familiales, les jeux des enfants et le dur labeur. Enfant, elle a aidé ses parents ainsi que ses frères et sœurs à planter des milliers de Pins rouges et de Pins blancs dans la partie est de la propriété dans le but de freiner l'érosion intense du sol.

La famille de Mme Glassco s'est consacrée à la conservation de l'écologie unique de cette terre depuis que son père l'a achetée, en 1946. Cependant, Mme Glassco se dit préoccupée par la préservation de l'intégrité des caractéristiques naturelles de la moraine, en raison des pressions croissantes liées au développement. Elle désire que la moraine reste intacte afin que les générations futures puissent jouir de ce paradis autant qu'elle dans sa jeunesse.

Afin de protéger les caractéristiques naturelles de sa terre, Jane Glassco a décidé de donner une servitude de conservation sous la forme d'un don écologique à l'ORMLT, un organisme sans but lucratif

ayant pour mission de protéger l'environnement naturel et les sites patrimoniaux de la moraine.

Une servitude de conservation est un accord juridique inscrit sur le titre de propriété, en vertu duquel des engagements sont pris quant aux usages et activités permis et restreints sur la terre. Le titulaire de la servitude – dans le cas qui nous occupe, l'ORMLT – a le droit et l'obligation d'inspecter la terre et de faire respecter ces engagements.

La servitude de conservation de Mme Glassco restreint la construction future et le développement de lotissements sur sa propriété. Bien qu'elle aurait préféré que le territoire soit protégé, elle a choisi ce type de don parce qu'il lui offre la possibilité de conserver sa terre ainsi que le droit de la vendre ou de la transférer à sa famille. De plus, elle et l'ORMLT se sont mis d'accord pour que son droit d'utilisation demeure inchangé. Actuellement, elle vit sur cette terre, y exploite un petit hôtel et y entretient un modeste réseau de sentiers.

Un don écologique peut consister en un don d'une terre ou d'un intérêt partiel sur une terre, comme une servitude de conservation. En vertu de ce programme, le ministre fédéral de l'Environnement garantit la juste valeur marchande de la terre, et le bénéficiaire octroie un reçu d'impôt pour activités de bienfaisance. Les avantages peuvent s'appliquer sur 100 p. 100 du revenu imposable du propriétaire foncier, et le gain en capital imposable sur la cession de la terre est éliminé.

Elle affirme qu'elle a voulu conserver son titre de propriété parce que sa famille est très attachée à cette terre. Si sa famille décidait de la vendre, le nouveau détenteur du titre serait légalement tenu de respecter les obligations liées à la servitude de conservation et de veiller à ce que la terre ne soit pas développée à l'avenir.

« Cela a été un lieu si spécial pour toute la famille pendant quatre générations, et une quantité considérable de travail y a été accomplie », ajoute-t-elle. « Je crois que l'idée de tout abattre pour y construire un parcours de golf et des maisons est épouvantable. Nous avons besoin d'encore bien plus de terres pour les générations futures. »

Pour de plus amples renseignements sur les dons écologiques, veuillez communiquer avec :

Programme des dons écologiques Service canadien de la faune - Ontario Environnement Canada 4905, rue Dufferin Toronto (Ontario) M3H 5T4 Tél.: (416) 739-4286,

(416) 739-5828

Site Web: www.on.ec.gc.ca/ecogifts Courriel: ecogifts.ontario@ec.gc.ca

JANE GLASSCO

This document is also available in English